



Problème de résiliation d'abonnement club de sport

Par **anamdza**, le **09/02/2009** à **15:32**

Bonjour,

Voilà mon problème.

Je me suis inscrite dans une salle de sport: Club Fitness First dans le 15ème à Paris.

Mon contrat a été signé le 06/02/2008.

Pour le mois de février j'ai bénéficié d'une très faible réduction vu que le mois avait déjà commencé, j'ai payé la cotisation du mois de février directement en club.

Le premier prélèvement a eu lieu en mars 2008.

Souhaitant résilier mon abonnement au bout de 1 an j'ai envoyé par recommandé avec accusé de réception ma lettre de résiliation le 28/11/08.

le contrat stipule:

"...si l'abonné a opté pour l'option santé qui le lie pour une durée de un an à l'issue de laquelle il aura loisir de résilier son abonnement à tout moment moyennant le respect d'un délai de préavis d'une durée de 60 jours fin de mois. Le préavis commence à courir à compter du lendemain de la réception du courrier de résiliation du contrat d'abonnement envoyé en recommandé au service des abonnés du club auprès duquel l'abonné est inscrit. Le préavis prendra effet lors du prochain prélèvement bancaire."

Ainsi je considère que mon abonnement prend fin à la fin du mois de janvier.

Les prélèvements ont effectués tous les 9 du mois.

Et je viens d'être prélevée aujourd'hui.

J'ai donc appelé le club qui soutient que mon abonnement ne prendra fin qu'à la fin du mois de février prétextant que le contrat a été conclu le 06/02.

N'étant pas d'accord avec celà, mon interlocutrice m'a demandé de rappeler vers 16h30 lorsque la personne responsable des résiliation et remboursement sera dans les locaux.

Pourriez-vous m'indiquer s'ils ont raison ou si je dois demander le remboursement du mois de février et quels arguments sont en ma faveur.

Je vous remercie d'avance, ce site est vraiment une aide précieuse!